



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du GARD

Présentation de la nouvelle organisation départementale de l'Etat dans le Gard



LA **RÉFORME**
DE L' **ADMINISTRATION**
TERRITORIALE DE L'ÉTAT

L'État en mouvement

Vendredi 29 janvier, 15 heures
Bureau de Monsieur le Préfet

*Le dossier de presse est disponible sur le site internet de la préfecture du Gard
www.gard.pref.gouv.fr*

Dossier de presse

Sommaire

- L'État en mouvement pour s'adapter aux nouveaux enjeux: pourquoi changer ?
- La nouvelle architecture de l'administration territoriale de l'État
- La nouvelle organisation départementale de l'État : le rôle des nouvelles directions

- Ce qui change en préfecture
- La direction départementale des territoires et de la mer
- La direction départementale de la cohésion sociale
- La direction départementale de la protection des populations

Annexe : CV des directeurs de la DDTM, la DDCS, la DDPP
Organigrammes

L'État en mouvement pour s'adapter aux nouveaux enjeux

Pourquoi changer ?

- **Parce que le contexte de l'action de l'Etat et les missions même de celui-ci ont profondément évolué**

Plus de 25 ans après l'acte I de la décentralisation, quelques années après de nouveaux transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales, après les profondes modifications de frontières entre prérogatives de puissance publique et domaine des activités privées ou commerciales, les évolutions de l'organisation territoriale de l'Etat étaient restées trop modestes. Il était devenu **indispensable** de repenser celle-ci globalement.

Les choix d'organisation des missions et fonctions assurées sur le territoire par l'Etat prennent tout particulièrement en considération :

- **la montée en puissance de l'échelon régional** comme niveau territorial le plus adapté à la programmation et à l'impulsion des stratégies de l'Etat, seul ou en partenariat avec les collectivités territoriales ;
- **le développement des capacités de travail à distance**, en réseau de compétences, au sein de l'administration, grâce au progrès technique des communications et aux facilités de déplacement ;
- la nécessité de poursuivre la **simplification** des relations des administrés avec les services de l'Etat et de rationaliser les moyens déployés à cet effet.

- **Pour unifier la parole de l'Etat en formant une équipe resserrée autour du préfet**

Afin de conforter le préfet dans son rôle de coordination interministérielle, le nombre de directions départementales est réduit afin qu'il puisse disposer d'un état-major resserré à ses côtés lui permettant de faire face rapidement à l'essentiel des questions de son ressort.

Pour **améliorer le service rendu au public**, il est également prévu de regrouper les implantations des services de l'Etat, voire de rapprocher dans un même service les accueils concernant un même public et relevant auparavant de plusieurs entités : par exemple, demande d'asile et hébergement des demandeurs d'asile, greffe des associations et conseil aux associations...

- Pour maintenir une présence compétente de l'Etat sur tout le territoire, tout en relevant le défi du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux

Le **maintien de services techniques au plus près des citoyens** est nécessaire pour mettre en œuvre les politiques publiques en relation étroite avec les acteurs de terrain. Cohésion sociale, protection des populations, développement durable et équilibre des territoires... autant de champs où l'Etat est en première ligne, tant en régulation, en arbitrage ou en fédérateur indispensable d'acteurs multiples qu'en tant que détenteur de l'autorité régaliennne de contrôle.

Toutefois, en prenant acte de la **réduction du champ d'intervention de l'Etat**, il était nécessaire de regrouper les services pour faciliter la continuité du service public, regrouper les compétences complémentaires, rationaliser les fonctions support et promouvoir une approche pluridisciplinaire des enjeux locaux.

- Pour préparer les enjeux de demain en renouvelant les méthodes de travail

Cette nouvelle approche plus **transversale** se fonde sur les principes de subsidiarité et de collégialité qui sont au cœur de la démarche de développement durable.

La nouvelle architecture de l'administration territoriale de l'État

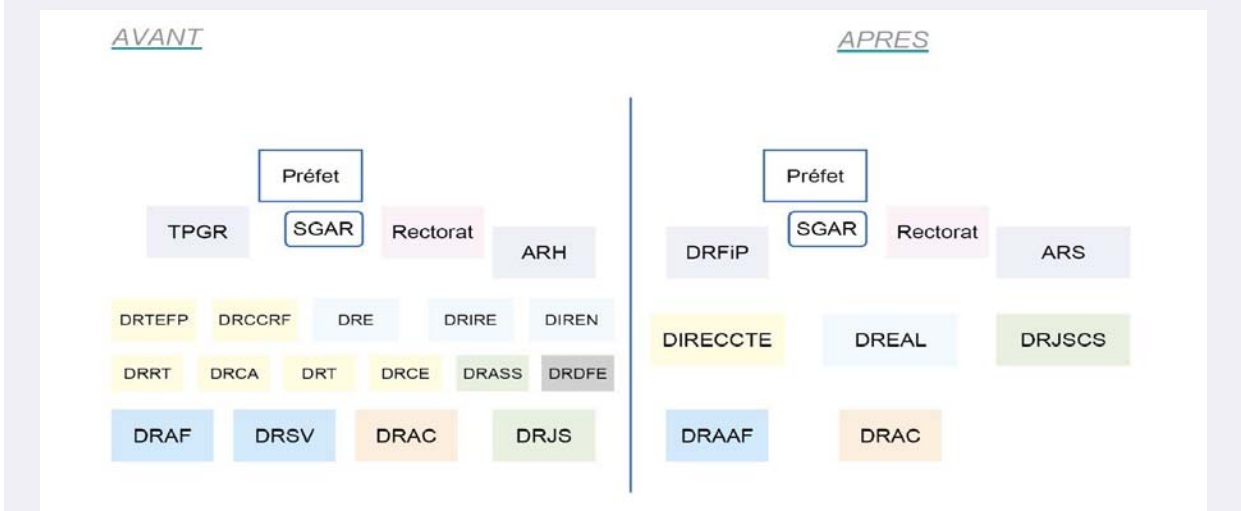
- L'articulation entre les deux niveaux territoriaux : une relation dynamique au cœur de la nouvelle organisation

Niveau régional et niveau départemental constituent ensemble l'administration territoriale de l'Etat. Ils exercent chacun un rôle différent mais ils dépendent l'un de l'autre et s'appuient mutuellement pour la mise en œuvre des politiques ministérielles au service des administrés et de l'intérêt général.

Le niveau régional devient le niveau de droit commun de pilotage des politiques publiques. Il assure le lien entre les ministères, les stratégies nationales, et l'administration départementale, niveau de mise en œuvre.

Les **directions régionales** définissent les modalités d'application des directives nationales dans la région. Elles animent les réseaux de compétences présents dans la région, au niveau départemental et au niveau régional. Elles répartissent les moyens alloués par les ministères. Ce travail s'effectue sous l'autorité du préfet de région.

- Organisation régionale des services de l'Etat -



GLOSSAIRE

DRFiP : Direction régionale des finances publiques

SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales

ARS : Agence régionale de Santé

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi.

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

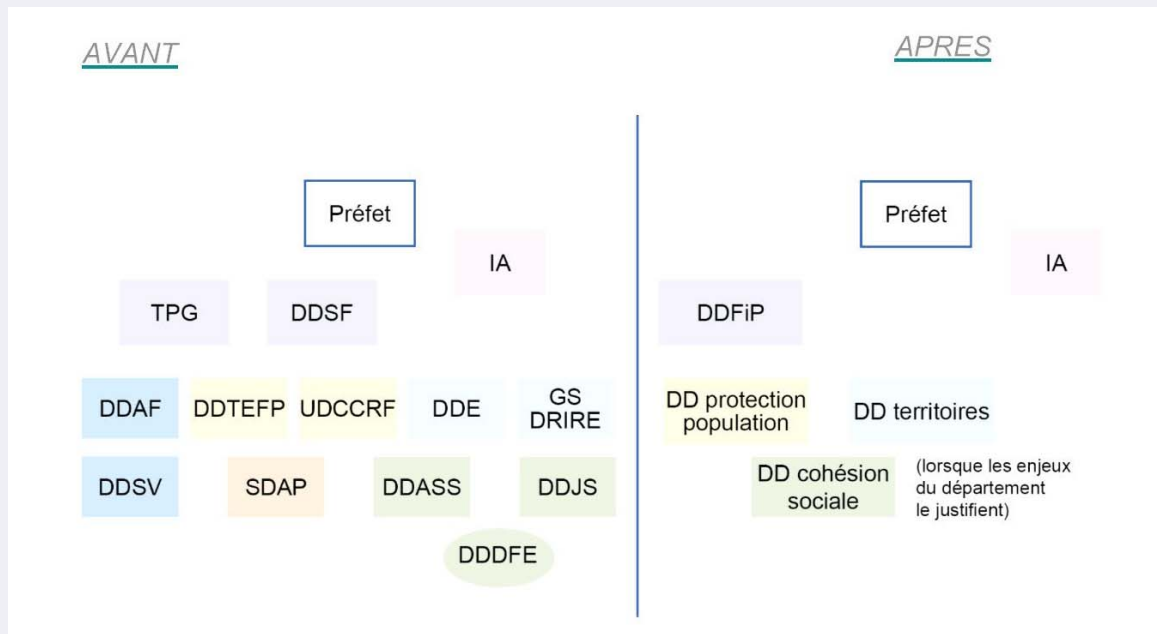
DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

L'échelon départemental est organisé en fonction des besoins de la population. C'est l'échelon de contact avec les usagers et de **mise en œuvre des politiques publiques**, sous l'autorité du Préfet de département qui dispose, notamment, de la préfecture et des directions départementales interministérielles, des unités territoriales des directions régionales et des services de police et de gendarmerie.

- Organisation départementale des services de l'Etat -



GLOSSAIRE :

DDFiP : Direction départementale des finances publiques (réunie la Trésorerie générale et les services fiscaux)

IA : Inspection d'académie (missions inchangées)

DDPP : Direction départementale de la protection des populations (regroupe les services de la DDSV – services vétérinaires - et de l'UDCCRF – concurrence, consommation et répression des fraudes)

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer (regroupe les services de la DDE – équipement - et de la DDAF – agriculture et forêt - et une partie du service environnement de la préfecture)

DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale (regroupe les missions sociales de la DDASS – affaires sanitaires et sociales -, la DDJS – jeunesse et sports -, la délégation aux droits des femmes, les services de la préfecture sur l'accès au logement et la politique de la ville, la mission logement social de la DDE).

- **Garant de la cohérence de l'action de l'Etat dans la région, le préfet de région exerce un rôle d'impulsion et d'arbitrage**

Le Préfet de région est chargé **d'animer la collégialité** constituée par les directeurs régionaux, le Recteur et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé et par les préfets de département. Il dispose pour ce faire d'un Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR). Il **arbitre la répartition des moyens** alloués dans les départements et est habilité à **donner des instructions aux préfets de département**.

Les Préfets de département **participent** donc aux décisions concernant leur département et nouent des relations directes avec les directions régionales.

- **Collégialité, partage des compétences et subsidiarité** sont des principes constitutifs de cette nouvelle organisation.

Le **Comité de l'Administration Régionale (CAR)**, qui regroupe autour du Préfet de région les directeurs régionaux et les Préfets, est l'instance collégiale où **s'élabore la stratégie de l'Etat en région et où les moyens de l'Etat sont répartis en fonction des priorités.**

De même, le **Préfet de département** arbitre les décisions de sa compétence dans le cadre de la collégialité de son équipe départementale resserrée.

Les services départementaux sont amenés à travailler en réseau avec l'échelon régional. Ces échanges permettent aux interlocuteurs locaux de bénéficier localement d'une réponse enrichie de l'expérience, des analyses de situation in situ, de l'expertise et des compétences disponibles sur l'ensemble de la région, y compris dans d'autres départements.

Le **principe de subsidiarité** qui fait relever la responsabilité d'une action publique du niveau hiérarchique le plus proche capable de répondre à une question permet de responsabiliser les échelons de contact, habilités ainsi à traiter la très grande majorité des demandes et à satisfaire les usagers dont les dossiers peuvent être traités localement. Il améliore aussi l'emploi des moyens de l'Etat en réservant l'appui régional, voire national, aux sujets qui le requièrent vraiment.

- trois unités territoriales (UT) de directions régionales qui remplacent certaines structures départementales actuelles :

UT DIRECCTE¹ - ex-direction départementale du travail et de l'emploi - DDTEFP ;

Directeur : **Gilles CHAMPENOIS**

Site : 174, rue Antoine Blondin - ZAC Esplanade Sud
CS 33007 - 30908 NIMES Cedex 2

Contact : 04 66 38 55 11

UT DRAC¹ - ex-service départemental de l'architecture et du patrimoine – SDAP ;

Directeur : **Jacques DREYFUS**

Site : 2 rue Pradier
30000 NIMES

Contact : 04 66 29 50 18

UT DREAL 1 - ex-Groupe de Subdivisions Gard Lozère de la direction régionale de la recherche et de l'environnement - DRIRE.

Directeur : **Christian PINEDE**

Site : 6 avenue de Clavières
30319 ALES Cedex

Contact : 04 66 78 50 00

- l'Agence Régionale de Santé (ARS) sera représentée par une **délégation territoriale** ; dans l'attente de la mise en place des ARS avant le 1er juillet 2010, la partie « santé » de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) continuera à exercer des fonctions sanitaires et médico-sociales, sous la direction de M. Daniel BOISSEAU (DDASS par intérim) ;

¹ DIRECCTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi ;

DRAC : direction régionale des affaires culturelles ;

DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

- les services de police et de gendarmerie ;

- **la direction départementale des finances publiques** qui **regroupe** la direction des services fiscaux et la trésorerie générale : deviendra un **guichet unique** pour les contribuables. M. WEIL, Trésorier Payeur Général Actuel prendra ses fonctions de directeur fin février.

- **l'inspection académique** qui demeure inchangée.

Inspecteur d'académie : Jean GUTIERREZ

Site : 58, rue Rouget de Lisle

30031 Nîmes Cedex 1

Contact : 04 66 62 86 00

Ce qui change en préfecture

Le Préfet, représentant du Gouvernement, dirige les services de l'Etat dans le département, à l'exception des deux derniers services qui ne relèvent que partiellement de son autorité, en application des lois de 1982 (inspection d'académie et direction départementale des finances publiques).

Il reste **seul chargé de l'ordre public**, au sens large, du **contrôle administratif des collectivités et de leurs établissements**, et de l'exercice des **missions régaliennes** de l'Etat.

Pour mettre en œuvre les politiques publiques dans le département, le Préfet dispose :

- de la préfecture et des services départementaux qui relèvent de son autorité,
- des unités territoriales qui relèvent de son autorité fonctionnelle.

Les directeurs interministériels forment avec les membres du corps préfectoral un **état major resserré** autour du Préfet.

Le **réseau des préfectures et des sous-préfectures évolue** pour intégrer les principes de la réforme, notamment la **montée en puissance du niveau régional** comme échelon du management stratégique de l'Etat sur le territoire ainsi que la création de directions interministérielles. Son rôle de coordination se voit ainsi renforcé.

Le resserrement des services autour des directions départementales interministérielles **a conduit la préfecture à repenser sa propre organisation**, d'autant que leur création a entraîné le **transfert de services de la préfecture** : la mission départementale aux droits des femmes, le bureau de la politique de la ville, le bureau du logement et de la cohésion sociale et une partie du bureau de l'environnement, **vers la direction départementale des territoires et de la mer et la direction départementale de la cohésion sociale**.

Toutefois, **la préfecture reste au centre du dispositif de pilotage des politiques départementales de sécurité intérieure et de sécurité civile**, en assurant la permanence de l'Etat et en conduisant la gestion des crises. Cette fonction nécessitera la mise en place de **relations étroites avec l'ARS** et avec les directions régionales pouvant apporter leur expertise en cas de crise.

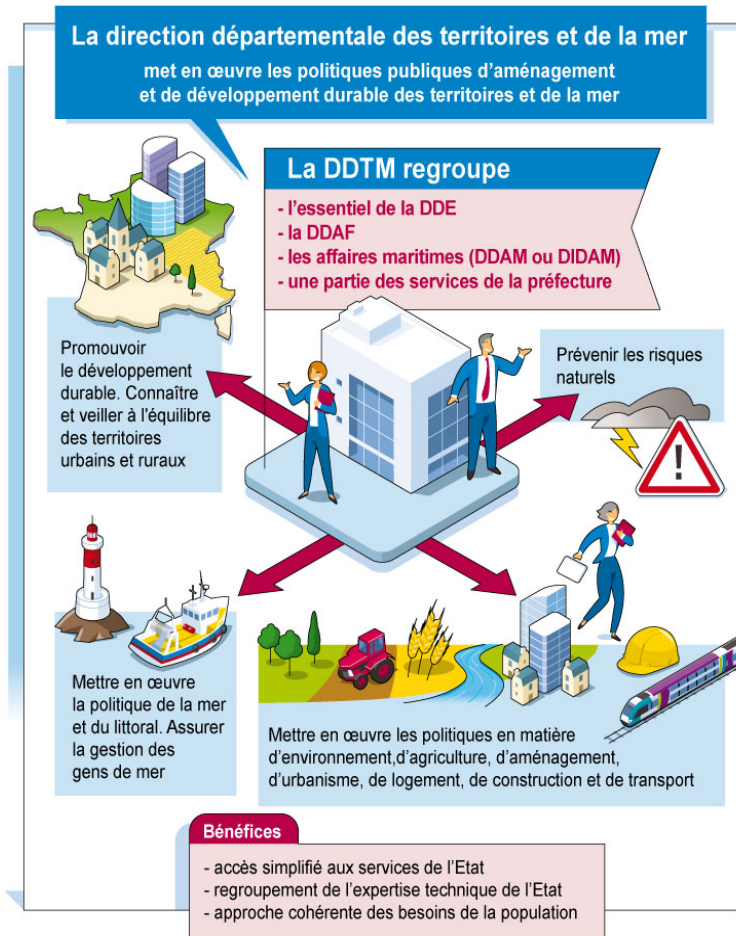
Le **contrôle de légalité et les fonctions de conseil aux collectivités territoriales** évoluent avec un regroupement du traitement des actes des collectivités en préfecture, tout en maintenant le conseil de proximité des sous-préfets d'arrondissement.

L'activité de **délivrance des titres** est **recentrée** sur la garantie de l'identité, sur la prévention des fraudes et la réalisation d'opérations complexes ou sensibles (ex : importations de véhicules...).

La fonction relative au **droit des étrangers** est réorganisée avec la création de services de l'immigration dans toutes les préfectures de chef-lieu de région et dans les préfectures où l'importance de la population étrangère le justifie (exemple du Gard).

Les sous-préfectures ne seront plus organisées sur le modèle de la préfecture mais évolueront vers une **administration de mission** tournée vers le développement local (Exemple de la sous préfecture du Vigan pour la revitalisation du bassin d'emploi du Vigan).

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) dans le Gard : Quel rôle ?



La direction départementale des territoires et de la mer contribue à l'équilibre des territoires...

Le rôle de l'Etat est de **veiller au développement et à l'équilibre des territoires**, tant urbains que ruraux, par le biais des politiques **agricole, forestière, d'urbanisme, de logement, de risques, de construction publique, de transports.**

Le Grenelle de l'environnement donne à cette mission générale de l'Etat une nouvelle orientation avec la nécessaire territorialisation des démarches de développement durable, en partenariat avec les collectivités territoriales.

Avec la direction départementale des territoires et de la mer, l'approche transversale des politiques appliquées aux enjeux de son territoire est améliorée avec le **regroupement** des services de la **DDE** (équipement) et de la **DDAF** (agriculture et forêt) - qui s'étaient déjà regroupées avec succès dans de nombreux départements -, l'apport d'une partie du **service environnement** de la préfecture (protection des sites et paysages) et de la compétence sur le **domaine public maritime**.

... En regroupant les compétences et les métiers, afin de donner à l'Etat une capacité d'analyse renforcée.

La **connaissance du territoire** dans toutes ses dimensions fonde la légitimité de ce service.

En associant des compétences techniques multiples, la DDTM sera en mesure d'analyser des dossiers d'occupation de l'espace et d'aménagement de plus en plus complexes, d'éclairer le représentant de l'Etat sur les enjeux territoriaux et de construire une position unifiée et cohérente.

Cette direction mettra en œuvre les outils de planification, d'aménagement, de contrôle et de protection du ressort de l'État, au service d'un développement durable, notamment dans les espaces fragiles (littoraux, maritimes, forestiers, naturels) ou source de conflits (périurbains). En charge de la prévention des risques naturels, et de sécurité routière, la DDTM apportera son expertise multiple à la gestion des crises. Elle intègre dans la planification urbaine les problématiques liées à tous les types de risques.

Le regroupement de compétences et de métiers proches ou complémentaires rendra plus visibles l'action de l'Etat et sa capacité d'expertise technique et économique au service des territoires. Il permettra d'associer dans chaque département les qualités partagées de pratiques partenariales, de médiation, d'ingénierie administrative et financière, de traitement de dossiers complexes.

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) : Quels contacts ?

- Le directeur
Jean-Pierre SEGONDS

380 agents

- Le site de la DDTM (adresse postale) :
89 rue Wéber
CS 52002
30907 Nîmes cedex 2

- Par téléphone :
04 66 62 62 00

La direction départementale de la cohésion sociale dans le Gard : Quel rôle ?

Des directions tournées vers le renforcement du lien social...



Selon le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale est « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable. ».

Elle implique de façon générale le **renforcement du lien social pour l'ensemble de la population** mais aussi plus spécifiquement **l'inclusion sociale des personnes vulnérables**.

L'Etat n'en est pas le seul acteur : les lois de décentralisation ont fait des collectivités territoriales des responsables essentiels du champ social dans lequel interviennent également de façon importante les

associations et les organismes sociaux.

Par sa nature même de garant de l'intérêt général, l'Etat reste le fédérateur légitime de projets et d'actions concourant à la cohésion sociale.

...qui affirment le rôle d'animateur de l'Etat dans le champ de la cohésion sociale...

Par la création des directions départementales de la cohésion sociale, **regroupant la partie sociale de la DDASS (affaires sanitaires et sociales), la DDJS (jeunesse et sports), la délégation aux droits des femmes, les agents de la préfecture intervenant sur l'accès au logement et la politique de la ville et le service du logement social de la DDE (équipement)**, l'Etat affirme son rôle d'« animateur », dans un concert de partenaires, dans le respect des compétences des autres acteurs.

L'Etat se positionne dans une fonction d'ingénierie sociale, d'« ensembleur » de projets et d'acteurs afin de trouver des solutions collectives dans le champ sociétal.

Cette posture est **complémentaire de la fonction « régaliennne »** de protection des usagers et des personnes vulnérables qui continuera à être exercée par les nouvelles directions dans des domaines spécifiques (contrôles de centres de loisirs pour mineurs, des équipements sportifs, des établissements sociaux...).

...permettent une meilleure lisibilité et efficacité de l'action de l'Etat...

Regroupant les compétences de l'Etat en matière sociale, les directions de la cohésion sociale seront **un interlocuteur mieux identifié et « unique »** pour les collectivités territoriales, les CAF, ou les associations intervenant dans ce secteur d'activité.

Cette nouvelle organisation autorise une meilleure **efficacité** dans de nombreux domaines jusque là éclatés entre plusieurs services : hébergement et accès au logement, politique de la ville, jeunes...

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) dans le Gard : Quels contacts ?

- Le directeur
Serge DELHEURE

62 agents

- Adresse postale provisoire de la DDCS :

En attendant le regroupement des services de la DDCS sur le site unique du Mas des Abeilles à Nîmes courant 2010

6 rue du mail
CS 91080
30 906 Nîmes cedex 2

- Par téléphone :

04 66 76 80 00

Prochain site unique de la DDCS courant 2010 :
Mas des abeilles
1120 route de Saint Gilles
BP 78215
30942 Nîmes cedex 9

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) : Quel rôle ?

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) répond aux attentes fortes de protection des populations...



La nouvelle organisation départementale de l'Etat / DDPP - Infographie : Lorenzo Timon © DGME - octobre 2009

La population attend de l'Etat qu'il garantisse sa **sécurité sanitaire et économique**, notamment en s'assurant du bon fonctionnement des marchés, de la loyauté des transactions (commerce électronique par exemple), de la sécurité des aliments, des produits et des services, de la santé des animaux et du respect de l'éthique pour les productions (bien-être animal et respect de l'environnement).

L'attente des populations en matière de gestion des risques rend nécessaire un renforcement et une mise en cohérence des programmes de contrôles assurés par tous les services de l'Etat, qu'il s'agisse de programmes européens, nationaux ou répondant à des particularités locales.

...rendent plus lisible la mission départementale d'information, de prévention et de contrôle de l'Etat.

La direction départementale de la protection des populations regroupe la **DDSV** (services vétérinaires) et l'**UD CCRF** (consommation, concurrence et répression des fraudes).

Ce rapprochement permet d'affirmer l'unité de l'Etat et de renforcer ses fonctions d'information, de prévention et de contrôle.

La création de la DDPP **rend plus lisible** l'organisation départementale de l'Etat en matière de **prévention et de contrôle**.

Ce nouvel ensemble assure la **cohérence de l'action de l'Etat** en créant des **liens fonctionnels forts avec l'Agence Régionale de Santé** pour garantir la protection des personnes (toxi-infections alimentaires collectives -TIAC, zoonoses, qualité de l'eau potable).

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) : Quels contacts ?

- La directrice
Elisabeth PERNET

63 agents

- Le site de la DDPP (adresses provisoires) :

Missions DDSV

Mas des Abeilles
1120 Route de Saint Gilles
BP 10029
30023 NÎMES Cedex 1

Missions UDCCRF

29 rue Charlemagne
30000 NIMES

- Par téléphone :

Pour joindre les bureaux, en attendant le regroupement des services sur le site unique du Mas des Abeilles à Nîmes courant 2010 :

04.66.04.47.20 (standard Mas des Abeilles : DDSV)

04.66.29.22.00 (standard rue Charlemagne : UDCCRF)

Prochain site unique de la DDPP courant 2010 :

Mas des abeilles
1120 route de Saint Gilles
BP 78215
30942 Nîmes cedex 9